



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 11.9 JUL. 2021

Réf. : 21-010425-D/ BDC-CE / RLC

Monsieur le Député,

Les services du Premier ministre m'ont transmis votre correspondance relative aux difficultés potentielles qui pourraient résulter de la réflexion conduite par mes services sur l'encadrement de l'activité de sapeurs-pompiers volontaires et du décret qui découlerait de cette phase de concertation qui débute.

Il existe aujourd'hui un consensus partagé par une très grande majorité des parties prenantes sur la nécessité d'adapter notre modèle actuel de volontariat, non pas pour remettre en cause l'intégralité de son fonctionnement alors qu'il a largement fait ses preuves, tant au quotidien que dans les crises, mais pour veiller à encadrer certains points qui pourraient notamment conduire à des décisions de justice contraires aux principes de l'engagement citoyen que nous défendons collectivement.

C'est donc bien en ce sens que la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a récemment initié les travaux de concertation qui doivent permettre, à la suite des échanges que j'ai pu avoir avec la Commission européenne, de tirer les conséquences des problématiques soulevées par certaines situations et limiter les possibilités de qualification des sapeurs-pompiers volontaires comme travailleurs au sens de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

Dans cet esprit, et comme j'ai pu l'indiquer encore récemment au cours de différents entretiens avec les associations d'élus et les organisations représentatives des sapeurs-pompiers, la réflexion qui vient de s'engager doit permettre, en liaison étroite avec les services d'incendie et de secours et l'ensemble de leurs acteurs et partenaires, de disposer de leurs analyses sur ces problématiques mais aussi de leurs propositions qui permettront d'alimenter les travaux de consolidation de notre réglementation.

J'y vois un élément de méthode auquel je suis très attaché, une approche pragmatique de toutes les questions, dans une logique d'échanges et de coopération constants avec le réseau des services d'incendie et de secours, autour d'un objectif de recherche du nécessaire équilibre entre les nécessités opérationnelles et les impératifs juridiques.

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

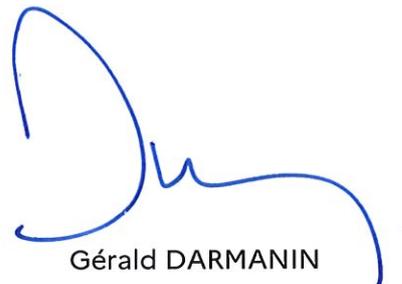


Pleinement conscient des possibles difficultés dans la mise en œuvre des décisions réglementaires qui s'avèreraient nécessaires, je sais pouvoir compter sur l'analyse et les propositions des acteurs locaux de la sécurité civile, liées à leurs pratiques et aux spécificités de leurs territoires, ainsi qu'aux éventuels délais d'adaptation nécessaires.

Alors que ces dispositions sont loin d'être établies à ce stade, les contributions des représentants des sapeurs-pompiers à cette indispensable concertation permettront la prise en compte des différents impératifs qui, je n'en doute pas, seront formulées en ayant à cœur la préservation de notre modèle de sécurité civile.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Agathe CURY, conseillère parlementaire au sein de mon cabinet à l'adresse mail suivante : agathe.cury@interieur.gouv.fr ou au numéro suivant : 06.61.96.91.59.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.



Gérald DARMANIN